



2062542623F00001 00840

COMMUNE CHAILLY EN BRIE
MAIRIE
77120 CHAILLY EN BRIE

La Ferté Gaucher, le 10 septembre 2026

Référence : Réf-2026-132

Affaire suivie par le service GEMAPI

Objet : Opération d'atténuation des inondations et de renaturation du Grand Morin sur le secteur de Mouroux / Coulommiers / Boissy-le-Châtel - Chailly-en-Brie

Autorisation d'accès à votre propriété pour réalisation de relevés topographiques

Madame, Monsieur,

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin (SMAGE) a lancé une opération pour améliorer la gestion des rivières et prévenir les inondations sur le secteur de Mouroux, Coulommiers, Boissy-le-Châtel et Chailly-en-Brie.



2062542623F0000120101

Ce projet vise à restaurer l'écosystème du Grand Morin et de ses affluents, qui souffrent de problèmes d'inondations et d'altérations dus aux infrastructures anciennes. Les objectifs incluent la protection des populations contre les inondations, la restauration des rivières et la valorisation du patrimoine lié à l'eau. Des actions comme l'aménagement des rivières et la gestion des eaux de pluie seront mises en place pour équilibrer les besoins environnementaux et locaux.

Cette mission a été confiée au cabinet **ISL INGENIERIE SAS** au printemps 2025 et se poursuit. Dans le cadre de la réalisation de cette mission de maîtrise d'œuvre, **plusieurs prestations doivent avoir lieu, et notamment la réalisation de relevés topographiques pédestres et par drone** par le prestataire **Géomètres-Experts Rodolphe CHOLLET Associés**.

Les relevés topographiques pédestres **démarreront à compter du 15 septembre 2026** pour une **durée de 2 semaines**. Les relevés par drone seront réalisés **fin septembre 2026** (la date n'étant pas encore définie).

Ces relevés permettront d'améliorer les connaissances du territoire pour proposer les aménagements les plus adéquats sur ces secteurs selon les résultats.





SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER

Préservons nos rivières et notre territoire

Ainsi, afin de contribuer au bon déroulement de cette opération, dont l'objectif est de solutionner différentes problématiques à la fois locales et globales, **nous vous prions de bien vouloir laisser l'équipe réaliser ces inventaires et de lui réserver un bon accueil.** Si toutefois vous souhaitez vous opposer à ce qu'ils interviennent sur votre(vos) parcelle(s), dont les références apparaissent à la fin du courrier, pour une ou plusieurs prestations citées ci-dessus, nous vous prions de bien **vouloir avertir nos services** à l'adresse e-mail suivante : ww.gemapi@smage2morin.fr. **Si vos parcelles sont exploitées, nous vous remercions de bien vouloir transmettre l'information aux exploitants agricoles.**

De plus, l'arrêté préfectoral n°2025/DDT/SEPR-91 du 14 avril, autorise l'accès aux parcelles privées au SMAGE des 2 Morin ainsi qu'aux les prestataires mandatés dans le cadre de l'opération sur les communes citées en objet.

La tenue d'un planning optimal pour ces prestations est fondamentale pour tenir les échéances de cette opération participant à la réduction des inondations.

À la suite de ces relevés, des points d'échange auront lieu spécifiquement avec les propriétaires et exploitants locaux. Vous y serez bien évidemment conviés selon les résultats de cette mission.

En vous remerciant par avance pour votre coopération, le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des deux Morin reste à votre entière disposition pour tout complément d'information si besoin.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du SMAGE des 2 Morin

Michael ROUSSEAU

Parcelles concernées : 7700700000A1582

